

ADHEC



Madame Mauricette Rabatel

Commissaire Enquêtrice

Référence : enquête publique « luge 4 saisons Chamrousse »

Madame,

Vous voudrez bien trouver ci-joint l'avis de l'Association de Défense des Habitants de Chamrousse (ADHEC) concernant l'enquête publique sur le projet de création d'une luge 4 saisons à Chamrousse.

Cet avis vous est remis ,en main propre, par Madame Agnès Hugonin, présidente de l'ADHEC ;,lors de votre permanence du 18 octobre 2023.

Nous vous remercions de bien vouloir la lire en totalité et y porter toute votre attention.

Veuillez croire, Madame, à nos respectueuses salutations.

A Chamrousse le 18 octobre 2023

A.HUGONIN

Présidente

Adresse : ADHEC association reconnue d'intérêt général
34 chemin des épilobes 38410 Chamrousse
Adresse mail : adhec38@gmail.com Téléphone : 04 76 25 26 27/06 87 54 57 08
Site WEB : ww.chamrousse environnement.info
Page FB : chamrousse environnement

A
D
H
E
C



Avis de

l'Association de Défense des Habitants et de l'Environnement de Chamrousse (ADHEC) sur l'implantation d'une luge 4 saisons sur rail à Chamrousse.

Avant-propos :

Nous souhaitons attirer l'attention de Madame l'enquêtrice publique sur deux points qui nous paraissent contribuer à ne pas encourager les associations et citoyens à prendre leur part dans cette enquête ou jeter des suspensions sur le fond :

- Le dossier est incomplet : l'étude d'impact citée (pièce importante du dossier) ne correspond pas au dossier donné en référence qui est lui une réponse du maître d'ouvrage aux questions de la MRAE. Ce dossier n'est même pas téléchargeable, la réponse du maître d'ouvrage n'est pas la réponse du maître d'ouvrage mais un power point de travail.....
- L'utilisation des sigles sans leur développement n'engage pas le néophyte à s'approprier l'information pour donner son avis.

Introduction :

Le réchauffement climatique oblige les stations de moyenne montagne comme Chamrousse à s'ouvrir vers d'autres activités que celles liées exclusivement à la neige, à rechercher pour les autres saisons des propositions attractives pour les habitants, les résidents ainsi que les touristes.

La période du COVID et après COVID a montré que les citoyens étaient davantage axés que précédemment vers la recherche du « bon air » et du contact avec la nature; le réchauffement climatique leur a fait rechercher encore plus la montagne comme lieu d'apaisement.

L'ADHEC a toujours souhaité qu'un équilibre soit trouvé entre la recherche de l'économie nécessaire à la vie de la commune et la préservation de l'environnement exceptionnel dont

elle bénéficie et qui est son principal atout. C'est ce qui guide notre avis par rapport au projet concerné.

Un projet qui vient aggraver la dégradation du site :

La catégorie dans lequel se classe ce projet est très parlant « Parcs d'attractions à thème et attractions fixes ». L'ADHEC ne souhaite pas que « Recoin » devienne un parc d'attractions !

Quelle vue en période estivale va avoir le visiteur dès l'entrée de la station ? un premier contact loin d'être valorisant pour Chamrousse !

La forêt va se transformer en piste de luge ! La luge se trouvera en pleine forêt : Les documents sont parfois contradictoires entre la demande d'autoriser à défricher qui stipule « aucune coupe d'arbres prévue », et « abattage d'une dizaine d'arbres », mais une autorisation de défrichement de 0,13 ha et 9219m² de défrichement induit. « Les cembroseront préservés « mais quel impact sur cette essence d'arbres à racines horizontales auront les vibrations ? Une fragilisation certainement. . Le site où il est prévu d'implanter cette luge est encore un des rares espaces où la forêt est présente sur le domaine skiable de ce côté. Aucune mesure compensatoire sur site n'est prévue face au défrichement!

Pour l'ADHEC il ne doit y avoir aucune coupe de cembroser, de gros arbres, ni d'arbres remarquables !

L'emprise des deux STECAL est trop importante, elle doit être revue à la baisse c'est également ce qu'énonce l'avis de la MRAE. La passerelle de franchissement comporte une hauteur démesurée et altèrera avec des pylônes l'aspect d'un site inscrit . C'est ce que partage avec nous l'avis de l'ABF.

L'étude d'impact doit être complétée compte tenu de l'évolution probable de l'environnement depuis sa réalisation et les mesures ERC renforcées. C'est aussi la demande de la MRAE.

Un projet qui vient apporter des nuisances à la biodiversité :

Il est indiqué « aucun transport de matériel » et plus loin « nécessité de déplacement d'engins ». Les vibrations du sol occasionnées par ces derniers ont des conséquences sur la vie de la faune à cet endroit et plus largement.

Un trafic pouvant aller jusqu'à 360 luges/heure n'est pas sans occasionner des nuisances sonores pour la faune et la population ; Aucune étude n'est fournie sur ce point.

L'activité diurne et nocturne est prévue sans précision d'horaire d'ailleurs. Non seulement une activité nocturne (donc nécessité d'éclairage) a des incidences sur la biodiversité mais nous rajouterons volontiers l'incohérence qu'à un moment où partout est posée la nécessité d'économie d'énergie, où les coûts d'énergie subissent une forte augmentation. Comment une commune labellisée « flocon vert », qui se dit « au rendez-vous de la sobriété énergétique »(le Mag hiver 2022/2023), se dit respecter les dix principes (textes fondamentaux des Nations Unies) dont un porte sur le respect de l'environnement, comment Chamrousse peut-elle se situer en de telles contradictions ?

Un projet qui comporte des risques naturels :

Forte de l'expérience vécue à Chamrousse pendant les travaux sur Casserousse pour laquelle l'ADHEC avait émis de sérieuses craintes qui se sont avérées justes, l'ADHEC met en garde des conséquences que peuvent induire les travaux de terrassement sur le site. Le ruisseau du Vernon présent sur le site est busé sur tout le périmètre du projet. L'intervention d'engins de chantier pendant le terrassement peut provoquer une pollution accidentelle particulièrement en cas d'épisodes pluvieux. Nous notons que les effets du projet sur le réseau hydrographique sont qualifiés de « forts ».

Un projet qui contribue à aggraver le bilan carbone de la station qui n'est déjà pas bon :

Il est indiqué que l'on peut accéder à cette activité à pied ou en voiture. Cela nécessite donc d'envisager des parkings, ce qui fait défaut en particulier dans les périodes les plus touristiques. Le parking du Vernon est saturé l'hiver et les parkings au centre de la station seront payants.

Un projet dont le budget financier interroge et qui rend l'intérêt général fort contestable :

Nous n'avons pas trouvé les éléments budgétaires dans les documents mis à disposition.

C'est pourtant essentiel pour tout projet.

Les éléments succincts qui nous ont été communiqués par la Direction de la Régie nous font douter de l'intérêt général lorsque l'on sait par ailleurs (études sur d'autres luges sur rail existantes) que la descente en luge n'est pas répétée plusieurs fois consécutives.

Pour l'ADHEC la création d'une piscine municipale, l'aménagement et l'entretien de sentiers pédestres sont prioritaires comme investissement public

Enfin, le côté financier du projet ajouté aux dégradations environnementales décrites plus haut nous conduisent à penser que l'intérêt général est fort contestable si l'on se réfère aux conditions émises par le code de l'urbanisme article L102-1 (cf annexe 1).

Un projet très contesté

Les différents avis à notre connaissance : MRAE, ABF ne sont pas favorables en l'état. La CDNPS s'est prononcée favorablement mais les associations environnementales ont voté contre.

L'ADHEC critique ce projet et propose une alternative

L'ADHEC n'est pas une association qui est systématiquement contre tout, elle reste une association de propositions. L'ADHEC est favorable à une diversification des activités pour

faire vivre la station l'ensemble de l'année avec un double souci ne pas détériorer ni l'environnement ni les finances de la commune et de la Régie.

C'est pourquoi l'ADHEC propose une alternative au projet présenté : une piste de luge en auge (cf. Morzine). Elle pourrait être réalisée en :

- Utilisant le tracé de la piste de luge actuelle (depuis le haut jusqu'en bas du télésiège des Gaboureaux),
- Enterrant la piste en auge, les côtés hauts de l'auge affleurant au niveau du terrain naturel,
- Permettant l'utilisation des luges actuelles pendant la période hivernale, la piste étant recouverte de neige,
- Mettant en œuvre un moyen technique pour éviter les ruissellements .

Pas de nouvel équipement, pas de défrichage d'un espace nouveau, un coût réduit, pas de modification du fonctionnement hivernal, une luge d'été plus attractive puisque le pilotage est fait par l'occupant, ce sont les principaux avantages de cette alternative au projet sur rail.

A Chamrousse le 16 octobre 2023
Agnès Hugonin
Présidente



Adresse : ADHEC association reconnue d'intérêt général
34 chemin des épilobes 38410 Chamrousse
Adresse mail : adhec38@gmail.com Téléphone : 04 76 25 26 27/06 87 54 57 08
Site WEB : ww.chamrousseenvironnement.info
Page FB : chamrousse environnement



Annexe 1

« Code de l'urbanisme Article L102-1

L'autorité administrative compétente de l'Etat peut qualifier de projet d'intérêt général tout projet d'ouvrage, de travaux ou de protection présentant un caractère d'utilité publique et répondant aux deux conditions suivantes :

1° Etre destiné à la réalisation d'une opération d'aménagement ou d'équipement, au fonctionnement d'un service public, à l'accueil et au logement des personnes défavorisées ou de ressources modestes, à la protection du patrimoine naturel ou culturel, à la prévention des risques, à la mise en valeur des ressources naturelles, à l'aménagement agricole et rural ou à la préservation ou remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Avoir fait l'objet :

- a) Soit d'une décision d'une personne ayant la capacité d'exproprier, arrêtant le principe et les conditions de réalisation du projet, et mise à la disposition du public ;
- b) Soit d'une inscription dans un des documents de planification prévus par les lois et règlements, approuvée par l'autorité compétente et ayant fait l'objet d'une publication. »

Adresse : ADHEC association reconnue d'intérêt général
34 chemin des épilobes 38410 Chamrousse
Adresse mail : adhec38@gmail.com Téléphone : 04 76 25 26 27/06 87 54 57 08
Site WEB : www.chamrousseenvironnement.info
Page FB : [chamrousse environnement](https://www.facebook.com/chamrousseenvironnement)

